Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)

Mission permanente de la Suisse auprès de l'ONUG
Division Etat hôte
Section Affaires juridiques et protocolaires
Case postale 194 – 1211 Genève 20

Demande d'autorisation de travailler à temps partiel pour le/la titulaire principal/e

A retourner à la Mission suisse

Rappel des règles et des conditions conformément aux **Lignes directrices**
En principe, les fonctionnaires/collaborateurs non suisses doivent travailler à plein temps pour leur organisation. Sur demande de l'organisation, une personne peut être autorisée par la Mission suisse à travailler à temps partiel. Elle doit toutefois s'engager à ne déployer aucune autre activité lucrative en Suisse et doit attester disposer des ressources financières suffisantes pour subvenir à ses besoins et à ceux des membres de sa famille.
En règle générale, un taux d'occupation inférieur à 50% n'est pas autorisé.
La réduction d'un taux d'occupation jusqu'à 50% pour une durée temporaire (inférieure ou égale à 12 mois) d'une personne, qui est déjà en fonction, ne doit pas faire l'objet d'une demande à la Mission suisse.
Si le taux d'occupation est réduit en cours de contrat de travail, les membres de famille peuvent, en principe, conserver leur carte de légitimation du DFAE.
S'il s'agit d'un nouvel engagement à temps partiel, les membres de famille ne peuvent, en principe, pas recevoir une carte de légitimation du DFAE. Le cas échéant, l'organisation doit présenter une demande circonstanciée par lettre et la Mission suisse réservera sa position selon les circonstances exposées.

NOM DE L'ORGANISATION _____

TITULAIRE PRINCIPAL/E ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom/prénom _____

Type/N° de carte de légitimation _____en fonction dès le _____

Si la personne n'a pas encore pris ses fonctions, en quelle qualité est-elle engagée : _____

Adresse privée _____

Taux d'occupation _____% (pas inférieur à 50%)

Exercice d'une activité lucrative accessoire en Suisse ☐ oui ☐ non

Par sa signature, la personne précitée **s'engage à ne déployer aucune autre activité lucrative en Suisse et atteste disposer des ressources financières suffisante pour subvenir à ses besoins et à ceux des membres de sa famille**.

Signature du/de la titulaire principal/e _____ Date _____

Sceau officiel de l'organisation Date _____

Signature (service du personnel) _____

La Mission suisse retournera à l'organisation une copie de la demande avec sa décision.

Après examen, la Mission suisse : ☐ accepte la demande ☐ n'accepte pas la demande

Date _____ Signature _____